



8 février 2021

Prévenir les déchets alimentaires

Fiche d'information à l'intention de la sous-commission

Initiative parlementaire 20.433 « Développer l'économie circulaire en Suisse »

1 Mandat

Lors de sa séance du 17 novembre 2020, la sous-commission de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) a chargé l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) d'élaborer une fiche d'information sur les déchets et les pertes alimentaires, afin de déterminer si ceux-ci sont visés par l'intervention parlementaire « Développer l'économie circulaire en Suisse ».

2 Travaux en cours

En transmettant le **postulat 18.3829** déposé par la conseillère nationale Isabelle Chevalley, le Conseil national a chargé le Conseil fédéral d'élaborer un **plan d'action contre le gaspillage alimentaire** visant à réduire de moitié d'ici à 2030 le volume de déchets alimentaires. Ce plan d'action présentera des mesures nouvelles ou déjà existantes et fera le point sur les actions entreprises. Autre trait important, il définira des indicateurs pour mesurer les progrès et mettra en place un suivi. Les mesures qu'il contiendra feront vraisemblablement l'objet d'une évaluation en 2024, permettant de déterminer si elles font leurs preuves ou si des ajustements s'imposent.

L'OFEV, l'Office fédéral de l'agriculture et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires travaillent en étroite collaboration à la réalisation de ce projet. Le plan d'action devrait être adopté par le Conseil fédéral à l'automne 2021.

Les ménages jettent plus d'un tiers des denrées alimentaires produites. Fin 2019 a donc été lancée une campagne nationale intitulée « **Save Food Fight Waste** ». La campagne, qui durera dans un premier temps jusqu'à la fin 2021, est soutenue par plus de 70 partenaires, dont d'importants acteurs du secteur alimentaire, les pouvoirs publics, des organisations de consommateurs et de protection de l'environnement ainsi que diverses initiatives ayant pour objectif la réduction du gaspillage alimentaire. Sa prolongation fait actuellement l'objet de discussions.

3 Contexte international

En 2015, la Suisse, à l'instar de plus de 190 États, a approuvé l'**Agenda 2030 pour le développement durable** de l'Organisation des Nations Unies. Ainsi, elle est tenue de réaliser d'ici à 2030 les objectifs de développement durable définis, parmi lesquels l'objectif 12.3, qui est de réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et de réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.

Dans le cadre du **Pacte vert pour l'Europe**, la Commission européenne a adopté la stratégie « De la ferme à la table ». Dès 2022, les États membres de l'Union européenne (UE) devront communiquer chaque année le volume de leurs déchets alimentaires, relevé à l'aide d'une méthode uniformisée. Ces premières données permettront de soumettre en 2023 des objectifs de réduction juridiquement contraignants. Par ailleurs, un projet de révision des dispositions de l'UE sur le marquage des délais de péremption (« à utiliser/consommer de préférence avant ») devrait aussi être présenté d'ici à fin 2022.

4 Conclusion

Actuellement en élaboration, le plan d'action devrait être adopté par le Conseil fédéral à l'automne 2021. Il devrait donner une place prépondérante au relevé des volumes et à l'évaluation des progrès, comme c'est le cas au sein de l'UE. Par ailleurs, il devrait prévoir la possibilité de convenir d'objectifs de réduction propres à des secteurs économiques dans le cadre d'accords sectoriels au sens de l'art. 41a de la loi sur la protection de l'environnement (LPE). Il serait alors pertinent que la Confédération ait la possibilité de soutenir financièrement des projets pilotes spécifiques, des prestations de conseil ainsi que des formations et perfectionnements afin d'obtenir rapidement des résultats dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est là qu'il existe encore aujourd'hui une lacune au niveau de la LPE.